

Une ville, un marais,

vers une Réserve naturelle régionale....

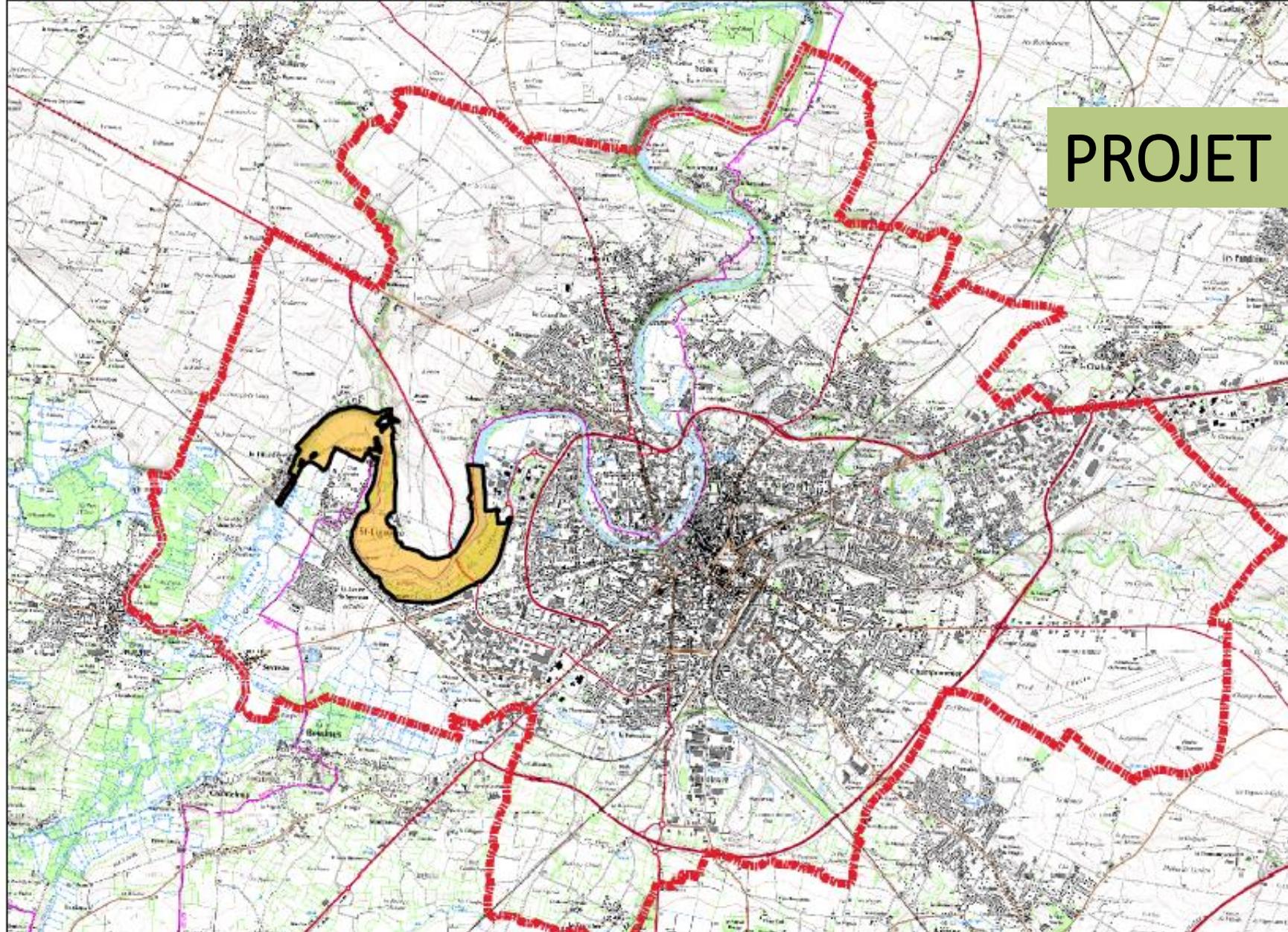


- ▶ Odile Cardot, chargée de mission et Thibault Hébrard, adjoint au Maire, Ville de NIORT

# Communes du syndicat mixte et classement en Parc Naturel Régional du Marais poitevin



## Plan de situation de la Réserve dans Niort



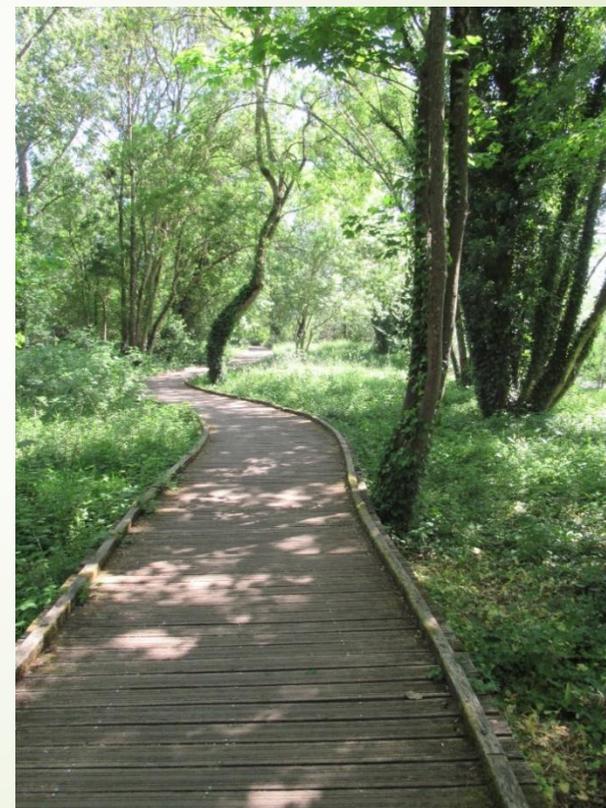
PROJET : 167 ha

# la Sèvre niortaise et son lit majeur, fil conducteur

« Les marais de Galuchet, la Plante et des boucles de la Sèvre niortaise »



Ville de Niort – B. DERBORD



Ville de Niort – J. BERTELOOT

## Intérêts écologiques du site :

- Des **paysages emblématiques** du Marais poitevin « à la porte de la Ville »
- **Des habitats et des espèces patrimoniales**

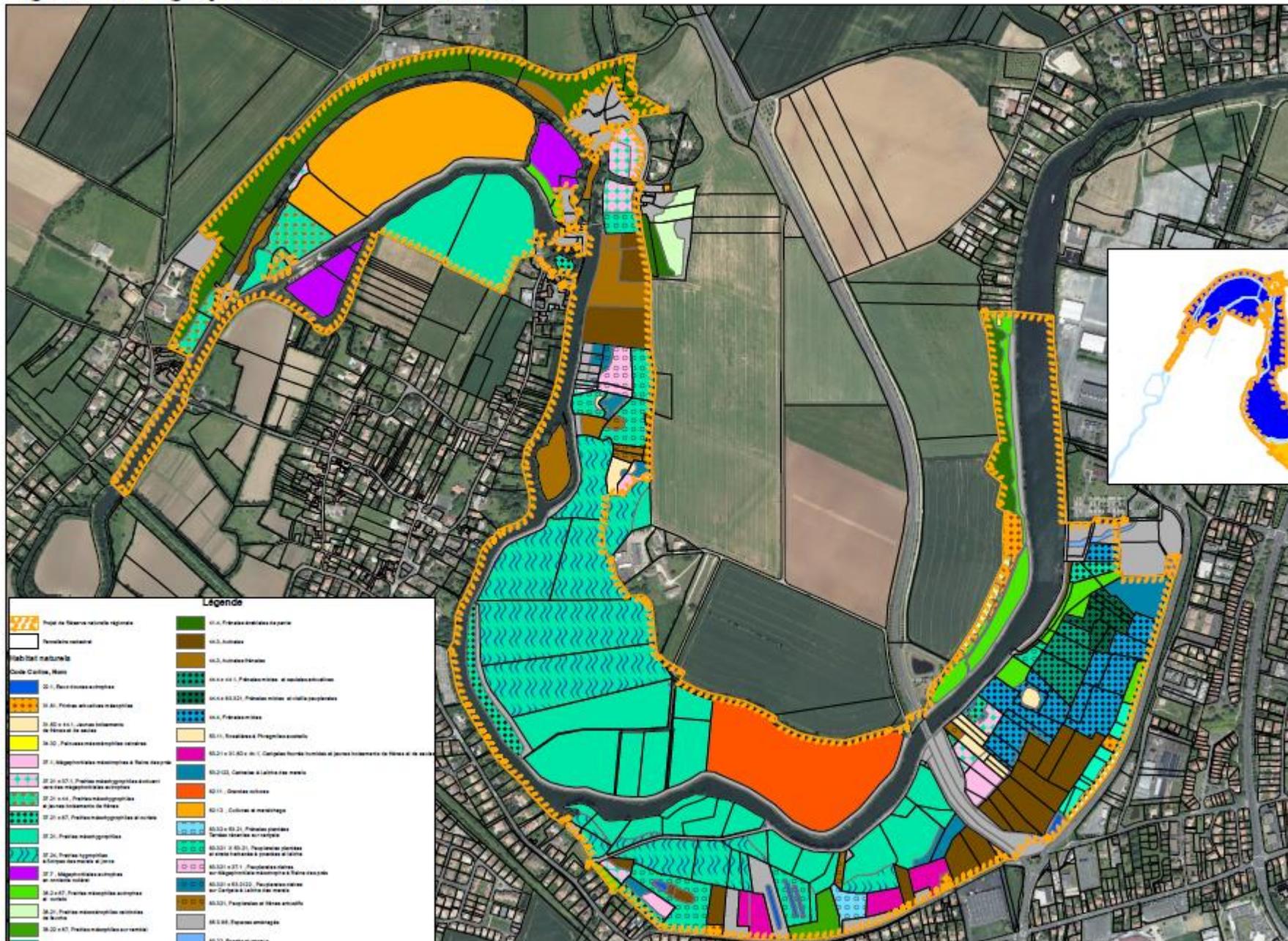
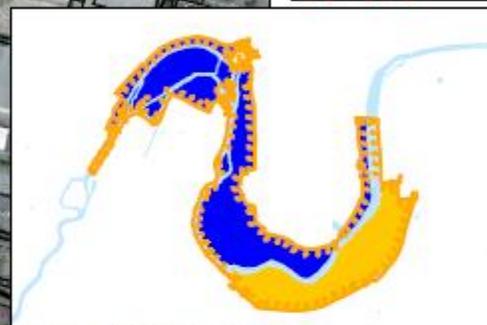
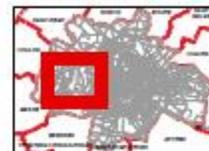


- **Des milieux inscrits dans le lit majeur** de la Sèvre niortaise
  - ▶ Rôle d'écêtement des crues et d'épuration des eaux

Figure : Cartographie des habitats naturels



Pôle Cadre de Vie et Aménagement Urbain  
 Direction de l'Espace Public



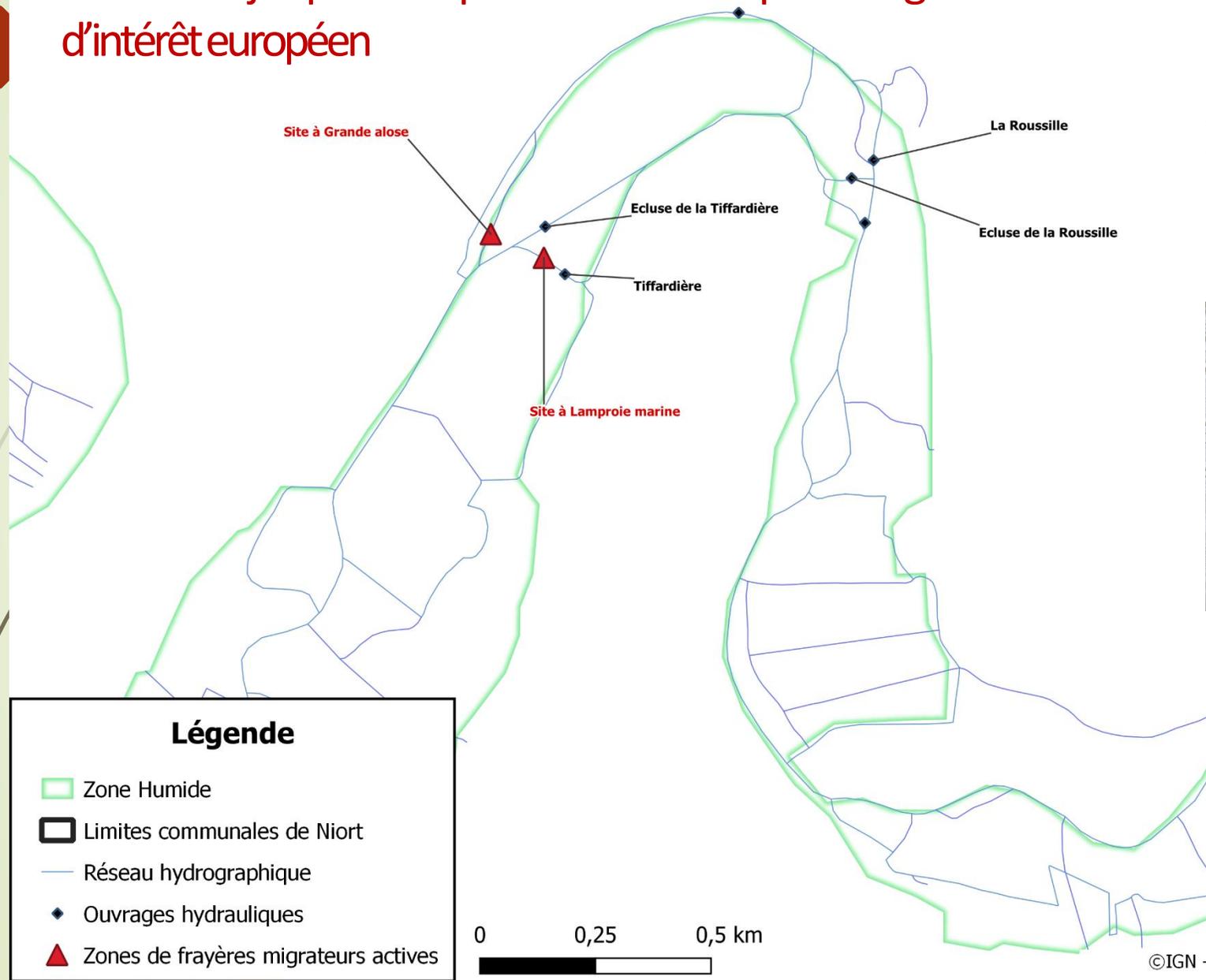
**Légende**

Projet de Réserve naturelle régionale	M.1. Forêts alluviales de pente
Parcelles naturelles	M.2. Alluvies
<b>Habitat naturels</b>	M.3. Alluvies fluviales
<b>Code Cadastre, Nomenclature</b>	M.4 et M.1. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.1. Forêts alluviales	M.4 et M.2. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.2. Forêts alluviales et rivières	M.4. Forêts alluviales
M.3. Forêts alluviales et rivières	M.11. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.4. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.5. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.6. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.7. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.8. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.9. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.10. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.11. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.12. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.13. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.14. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.15. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.16. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.17. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.18. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.19. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales
M.20. Forêts alluviales et rivières	M.21 et M.22. Forêts alluviales et rivières alluviales

**Légende**

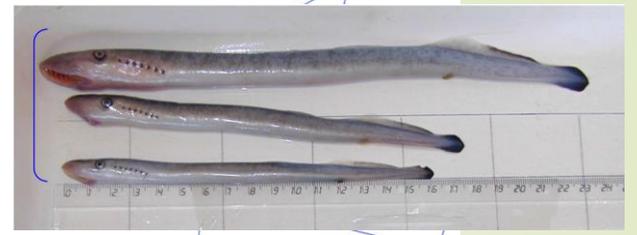
Projet de Réserve naturelle régionale
Réseau hydrographique
<b>Année de relevé</b>
2018 - 2019
2021 - 2022

# Un site à enjeu pour la reproduction de 2 espèces migratrices d'intérêt européen



**Légende**

- Zone Humide
- Limites communales de Niort
- Réseau hydrographique
- Ouvrages hydrauliques
- Zones de frayères migrateurs actives



La Lamproie marine



La Grande alose



## Des enjeux économiques et pédagogiques

- 6 exploitations agricoles
- 1 auberge gastronomique
- 1 ferme communale
- 1 accès en bus de ville pour les scolaires
- 1 pôle universitaire
- 1 association des traditions populaires
- 1 collectif artistique

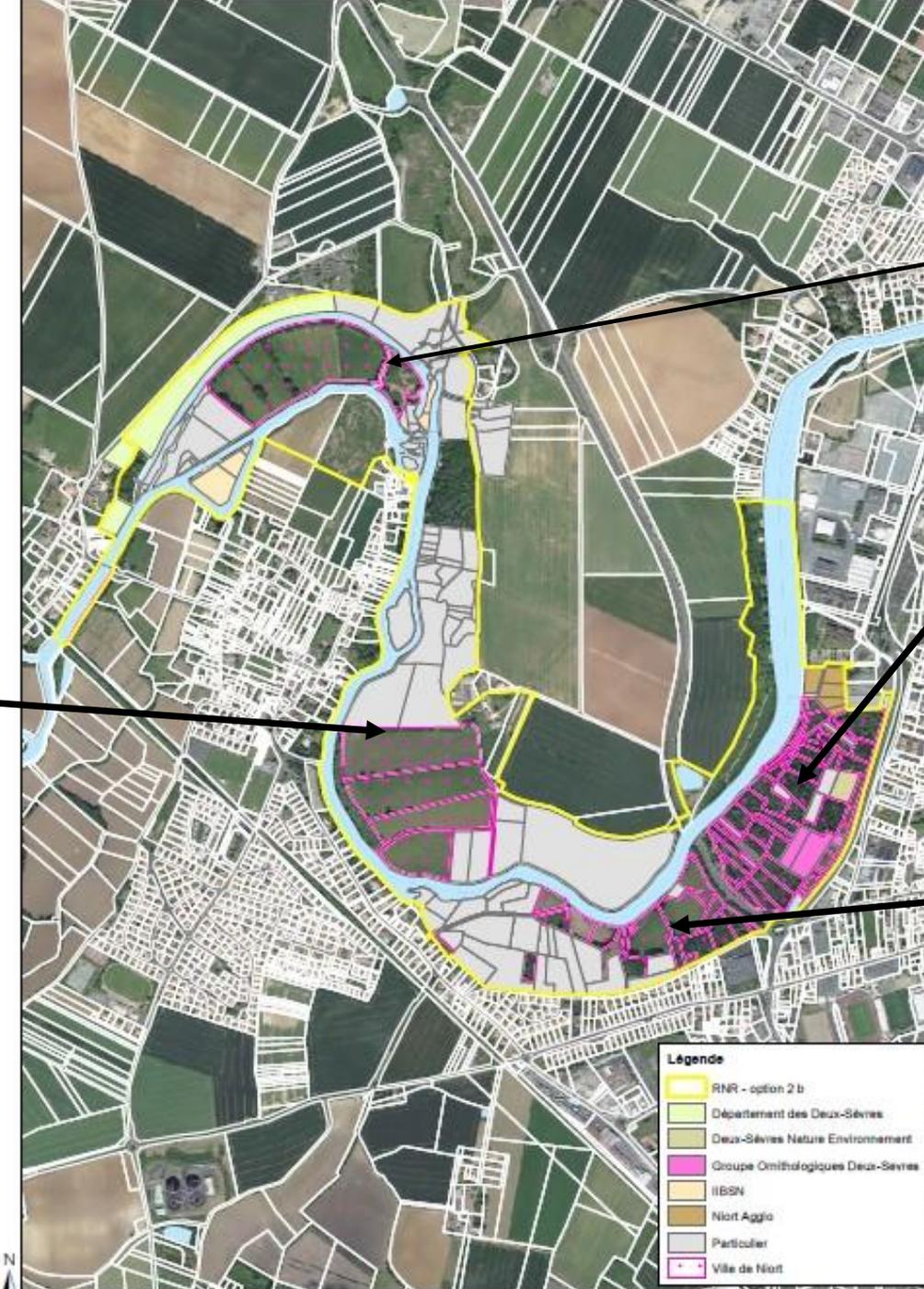


## Le projet initial

Surface = **167 ha**  
dont 52 ha propriété Ville

### Boucle de Chey

- Agglomération = 1,4 ha
- Département = 5,2 ha
- IIBSN = 1,75 ha
- GODS = 1,5 ha
- DSNE = 0,57 ha
- + **110 propriétaires privés**



La Roussille et  
la Tiffardière

Marais de  
Galuchet

Marais de  
La Plante

Légende	
	RNR - option 2 b
	Département des Deux-Sèvres
	Deux-Sèvres Nature Environnement
	Groupe Ornithologiques Deux-Sèvres
	IIBSN
	Niort Aggie
	Particulier
	Ville de Niort

# Pourquoi une Réserve Naturelle Régionale ?

- **Outil réglementaire**, créé par les Régions (2002).
- « la Réserve naturelle régionale a pour objectif : de **protéger** les sites naturels présentant un intérêt géologique, écologique (faune/flore) ou paysager au niveau régional. »  
C'est un **Patrimoine naturel** reconnu, à préserver pour les générations futures, **un lieu de sensibilisation** et d'éducation à l'environnement.
- Un classement en RNR donne lieu à un plan de gestion et **des financements** pour 10 ans.

# Les étapes de la création de la RNR

**Suivi et pilotage** Ville de Niort : **M Thibault Hébrard**

Adjoint au Maire au Développement Durable, à l'Environnement et à l'Urbanisme



**Partenariat : Acte d'engagement** signé en décembre 2021

Ville de Niort – CAN – Chaleuil dau Pays niortais– SMBVSN- Chambre d'agriculture- Fédération de pêche – CEN- PNR- DSNE- GODS-IIBSN- Conseil départemental

1- 2020-2022 : **Diagnostics, animation foncière** et règlement

2- **Dépôt du dossier** à la Région : **février 2023**

Pièces importantes :

- approbation des propriétaires
- dossier rédigé
- règlement validé

3- **2023** : échanges avec la Région, validation CSRPN, **classement RNR**

4- **2024-2027** : Rédaction **plan de de gestion** et de valorisation de la RNR  
Mise en place et animation d'un **comité consultatif**

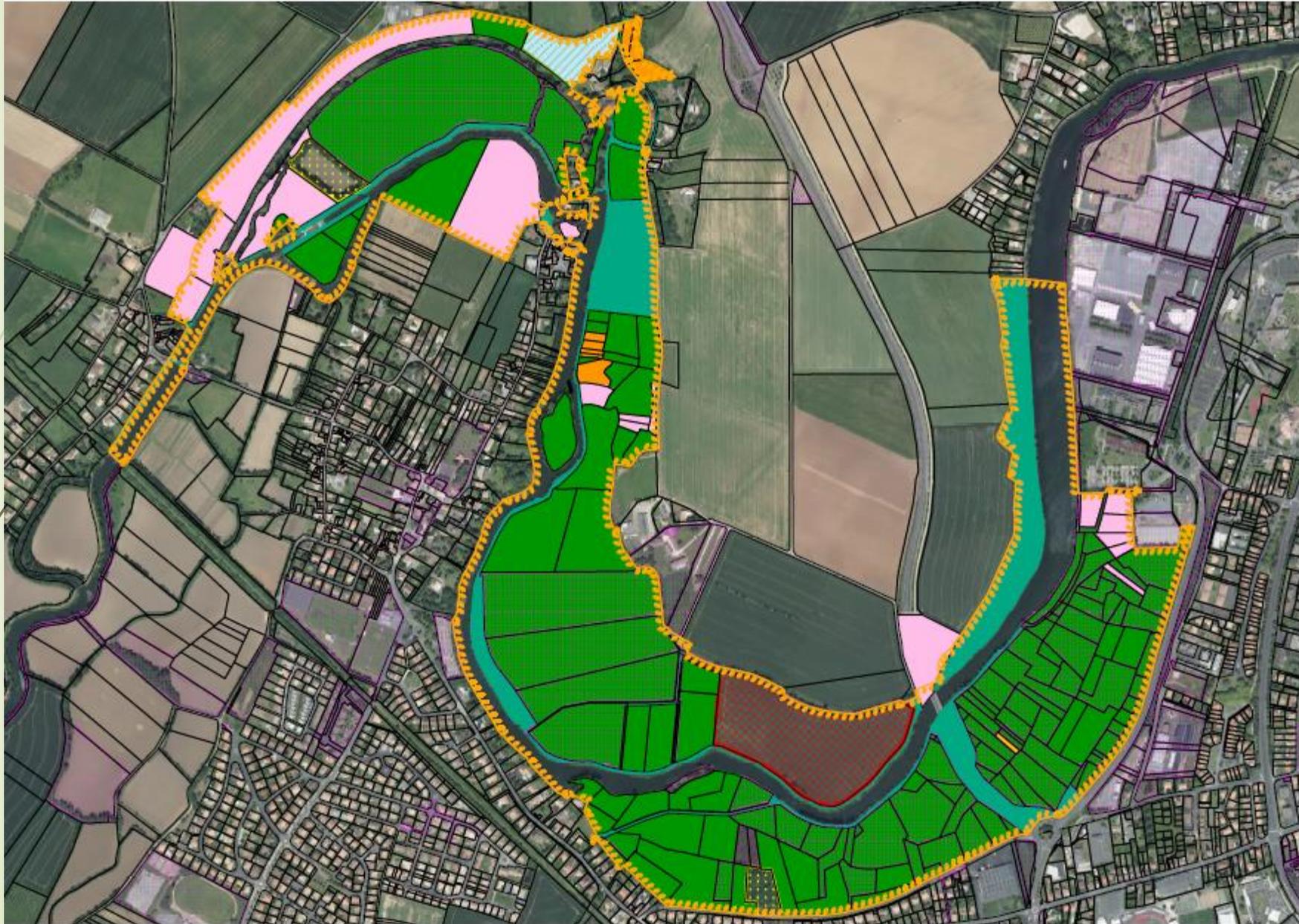




**Concertation** : propriétaires et acteurs

- **2 comités consultatifs** : 2020 et décembre 2021
  - **2 Réunions publiques** avec les propriétaires : déc.2021 et mars 2022
  - **3 Ateliers de rédaction** du règlement : avril 2022
  - **Rendez-vous individuels, permanences** et appels téléphoniques : nov-déc. 2022, signatures des 120 engagements
- ▶ Echanges avec les partenaires et la Région Nouvelle-Aquitaine

## Cartographie des engagements des propriétaires au 3 janvier 2023





## Conclusion

- Un projet inscrit dans une démarche globale :

« **Niort Durable 2030** » : une déclinaison locale de l'Agenda 2030

Défi 1 « une ville verte et bleue, qui permet une vie humaine en harmonie avec la biodiversité »

Défi 3 « une ville nourricière où la production agricole locale fournit une alimentation saine et de qualité »

Défi 6 « Une ville épanouissante par l'éducation et la formation... »

- **Une Réserve naturelle régionale :**

- pour le maintien et l'entretien d'un patrimoine
- une université et une école à ciel ouvert
- la création et le maintien de postes « Espaces naturels »
- le Développement d'une maison de la Réserve, vitrine et relai de manifestations